



COMMUNE DE FETIGNY
Emoluments communaux et prestations
à percevoir dès le 1^{er} juin 2019

Personnel administratif	
Collaborateur spécialisé (avec CFC)	70.00 / heure
Contrôle de l'habitant – secrétariat - Bourse	
Dépôt de papiers (AO) et établissement du certificat d'établissement	20.00
Dépôt de déclaration de domicile ou de séjour	20.00
Renouvellement attestation de séjour / par année	20.00
Attestation de domicile sur formulaire type	20.00
Certificat de bonnes mœurs	15.00
Certificat de vie (un sceau et signature)	15.00
Certificat d'hébergement - déclaration de garantie	15.00
Authentification de signature	25.00
Modification dans base de données Amicus à la place du propriétaire	20.00
Jeux d'étiquettes adressées	0.10 / étiquette
Photocopie noir/blanc pour tiers	0.20 (dès la 6 ^{ème})
Photocopie couleur pour tiers (A4/A3)	1.00
Frais de rappel dès le 2 ^{ème} rappel	20.00
Police des constructions	
Emolument « taxe fixe » pour dossier d'enquête ordinaire	Fr. 300.00
Emolument « taxe fixe » pour dossier d'enquête simplifié	Fr. 150.00
Emolument « taxe proportionnelle » pour dossier d'enquête	Fr. 30.00 / heure
Emolument de base pour création d'un dossier d'enquête en lieu et place du requérant	Fr. 300.00
Collaborateur spécialisé (avec CFC) pour saisie du dossier d'enquête en lieu et place du requérant	Fr. 70.00 / heure
Contrôle des constructions selon planning Fiac	Fr. 20.00 / contrôle
Délivrance du permis d'occuper provisoire	Fr. 20.00 / permis
Délivrance du permis d'occuper définitif	Fr. 20.00 / permis
Ecoles	
Repas lors des camps	16.00 / jour
Edilité	
Ouverture déchetterie en dehors des heures d'ouverture officielles	50.00
Amende pour dépôt de sac à poubelle hors du compacteur ou dans la nature	200.00
Dépannage compacteur suite à une mauvaise utilisation	50.00 / heure entamée

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 27 mai 2019

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

M.-C. Barthlomé



Le Syndic :

J.-B. Renévey